POURQUOI UN OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Présentation des grandes lignes de l'OFFICE MUNICIPAL des SPORTS et de la Politique Sportive de la Ville - Salle F. MISTRAL le vendredi 13, devant plusieurs centaines de sportifs représentant plus de 140 clubs de la Ville.

Dans le domaine sportif, plus que dans tout autre, les VIème et VIIème plan ont laissé aux collectivités locales le soin de réaliser elles-mêmes les équipements nécessaires. C'est pourquoi les Communes y ont une lourde charge à assumer.

Mais, plus encore, c'est dans le domaine de l'animation et de l'enseignement sportifs que les municipalités peuvent pallier une carence tout en montrant bien leur véritable personnalité.

C'est ainsi que, notre volonté étant de favoriser une meilleure insertion, et un meilleur épanouissement de l'homme dans la société, notre politique sportive, reflet de cette ligne de conduite, veut renforcer la vie associative et les structures éducatives.

La formation de l'enfant, d'abord : elle ne saurait s'élaborer valablement sans que soit inscrite une véritable initiation aux sports, dont le but essentiel est d'aider les jeunes à connaitre et a accroitre leurs possibilités physiques. En ce sens, une école municipale de sports permettrait, nous en sommes certains, de trouver la formule capable de relier le secteur scolaire au secteur civil.

En ce qui concerne les associations, notre ferme intention est de contribuer au développement de la concertation, des rencontres, des discussions. Or, nous pensons que cette concertation, avec les utilisateurs, les enseignants, les responsables des diverses associations, les fonctionnaires et les élus est favorisée par la création d'un Office Municipal des Sports.

Association loi 1901, l'Office Municipal des Sports rassemble toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par la pratique et le développement du sport dans une ville ; il constitue un organisme de concertation tout à fait remarquable permettant à la fois aux usagers d'exprimer leurs besoins, aux élus locaux d'exposer les problèmes soulevés par la satisfaction de ceux-ci.

Cette association a pour but :

- d'établir une liaison permanente entre la municipalité de Montpellier et les associations sportives de la Ville ;

- de lui soumettre toutes propositions jugées utiles en vue de l'organisation et du développement de l'Education physique et sportive.

- de lui proposer tous projets d'équipements sportifs, d'apporter le conseil de sa compétence sur les études et réalisations en cours ;

- de créer ou d'entretenir l'animation sportive de la Cité par tous les moyens qu'elle jugera utiles, en collaboration avec les Fédérations intéressées ;

- de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et initiatives tendant à développer la pratique de l'Education Physique et du Sport ;

- de développer le contrôle médico-sportif ;

- de proposer le quantum des sommes nécessaires au bon fonctionnement des associations sportives que le Conseil Municipal

d'attribuer à titre de subvention. L'Office Municipal des Sports aura auparavant connaissance des comptes de ces assocations, celles-ci acceptant le contrôle de leur gestion financière par l'O.M.S.

L'an dernier le mode de répartition des subsides adopté par la Commission des Sports, a été fonction du nombre de licenciés de chaque club et du niveau auquel ils évoluent (1 point par licencié, 1 point supplémentaire si ce licencié évoluait en championnat régional, 2 s'il évoluait en championnat national)

P. PERALDI
Adjoint aux Sports

LE SPORT A L'ECOLE

Tout le monde, en France, Gouvernement, Opposition, Syndicats, Corps Enseignant, Associations de Parents d'Elèves, souhaite développer le sport à l'école, c'est l'un des rares sujets qui bénéficient d'un consensus absolu.

La municipalité a recherché les raisons de l'immobilisme dont souffre cette discipline scolaire.

- manque de crédits, le budget de la Jeunesse et des sports, ne s'élève qu'à 0,67% du budget total de la nation
- manque d'installations sportives, peu ou pas d'efforts financiers de la part du gouvernement.
- Manque de professeurs, depuis 1960 le nombre d'enseignants E.P. a augmenté de 3,5% le nombre d'élèves de 4%
-Paiement d'heures supplémentaires aux enseignants en place alors que 3.000 Professeurs E.P. sortiront des CREPS cette année.
- Les hésitations de l'université à considérer le sport comme une discipline à part entière au même titre que les maths ou les langues, sont avec le manque de crédits, le principal blocage.
- L'université et l'Education Nationale ne sont toujours pas convaincus de la nécessité du sport à l'école pour l'équilibre physique et intellectuel de l'enfant.

Après la recherche des raisons, il fallait trouver les solutions.

En un an, une douzaine d'équipements sportifs municipaux ont été créés, ou aménagés il faut maintenant les utiliser au maximum.

- En favorisant le transport des élèves vers les stades, piscines, centres de loisirs.

La municipalité prévoit dès à présent l'achat de cars, ce genre de transports ne bénéficiant pas de la subvention de l'Etat, celle-ci sera demandée au Conseil Général, nous pouvons envisager aussi la prise en charge par le District de ces transports scolaires, comme cela se fait dans les Yvelines.

- En réclamant la formation pédagogique des instituteurs dans la discipline E.P.

Le sport à l'école n'est ni une lubie ni une exigence de spécialistes, mais une nécessité nationale. L'épanouissement intellectuel, la pleine maitrise de ses dons, passe par l'épanouissement physique. Contrairement à ce que l'on a longtemps affirmé en France dans les «couches intellectuelles», ils ne sont pas incompatibles, mais à l'inverse, complémentaires.

Pour arriver à un résultat, il nous faudra du temps et surtout des moyens ; à nous avec l'aide de tous, parents d'élèves, syndicas, corps enseignant d'obliger l'Etat à nous les donner.

Pour son compte, la municipalité de Montpellier est prête à faire un effort, des études sont en train, nous devons aboutir rapidement. **L. DE BEAUSSIER**